Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 13 (1986)

Heft: 2

Artikel: Révision totale de la Constitution fédérale : "Pas de bouleversement en

vue"

Autor: Blum, Roger / Aschinger, Richard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912524

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Pas de bouleversement en vue»

Après plusieurs années de silence, Berne ressort enfin le dossier de la révision totale de la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral a publié, à la fin de l'année dernière, un volumineux rapport destiné au Parlement. On y a joint une étude du Département de justice et police, sous forme d'un modèle possible pour une future Constitution.

Roger Blum et Richard Aschinger, rédacteurs au «Tages-Anzeiger», en ont discuté avec les quatre auteurs du modèle de Constitution, Paul Zweifel, Werner Moser, Aldo Lombardi et Christoph Voggensperger, juristes à l'Office fédéral de la justice.

C'est en 1982 déjà que le Conseil fédéral a pris la décision de principe de poursuivre la procédure de révision totale de la Constitution fédérale. S'il s'est écoulé trois ans ensuite sans qu'on en parle, c'est que ses membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un projet ce qui ne laisse rien présager de bon pour les discussions à venir... Une réforme de la Constitution peut-elle vraiment être, aujourd'hui, autre chose qu'une simple toilette formelle?

Zweifel: La question se pose effectivement de savoir si l'on peut espérer une révision totale sur le fond. Il me semble qu'il s'agit là d'abord d'une affaire de dosage. Un remaniement fondamental de

notre Etat n'est certes pas envisagé; il n'y a pas de bouleversement en vue. Mais des changements de la Constitution actuelle sur certains points trouveraient certainement grâce aux yeux du souverain. Dans les Constitutions cantonales qui ont été entièrement révisées, outre la toilette formelle, ont aussi été introduites des modifications substantielles. Et dans la procédure de consultation pour la révision totale, une majorité de gens a réclamé des modifications de fond. Je crois que la volonté de changement est toujours présente.

Mais le climat des années quatre-vingts est loin d'être le même que celui des années soixante ou septante: le peuple semble désormais montrer une lassitude face aux réformes. Est-ce que l'idée d'une révision totale a encore un sens aujourd'hui?

Zweifel: On ne peut naturellement pas parler d'une lassitude générale face aux changements. Songez seulement à l'avalanche d'initiatives populaires de ces dix à quinze dernières années! Ou au flot ininterrompu d'interventions parlementaires! Toutes réclament des réformes du droit à tous les niveaux. Certes, aujourd'hui on parle moins qu'il y a sept ans de cette révision totale de la Constitution, simplement parce que, depuis le projet de la Commission d'experts Furgler, il ne s'est rien passé de concret à ce sujet. Alors, de quoi aurait-on bien pu parler? Mais l'intérêt renaîtra quand le Parlement discutera du rapport du Conseil fédéral. Une vue d'ensemble de ce problème ne saurait laisser indifférente une jeunesse qui veut être au courant de ce qui ce passe dans ce pays.

Vous nous paraissez bien optimistes. Le récent rapport de la Commission fédérale pour la jeunesse démontre au contraire que les jeunes ne s'intéressent pratiquement pas à la politique. La motivation pour créer quelque chose de neuf et changer des structures est, à l'évidence, moindre par rapport à il y a sept ans.

Moser: S'il existe des projets de réforme qui ont des chances d'influencer le cours de la politique, cela pourrait renforcer justement cet intérêt des jeunes. Je ne crois guère à l'attitude apolitique de la jeunesse. Ce qu'elle n'aime pas, c'est le pragmatisme en politique. Mais, vraisemblablement, la jeunesse actuelle n'est pas moins politisée que celle d'hier.

Les cantons qui ont révisé globalement leur Constitution se sont d'abord attachés à y reflé-



Les auteurs du modèle d'une nouvelle Constitution fédérale: Aldo Lombardi, Christoph Voggensperger, Paul Zweifel et Werner Moser (Photo: ruti).

ter l'état actuel du droit. Peuton encore concevoir une révision de la Constitution comme un instrument de direction politique, comme un élément moteur des idées pour les décennies à venir – comme c'était le cas au 19e siècle?

Moser: La Constitution fédérale de 1874 intégrait aussi de nouvelles structures dans celles de la tradition. Aujourd'hui, cela se passerait de la même manière: il ne s'agit pas de se détacher complètement de la réalité politique actuelle. La Constitution a aussi pour but de définir un cadre à la politique et d'ancrer des éléments de stabilité. Mais une réorientation de certains secteurs (buts de l'Etat, fédéralisme, par exemple) est précisément l'objectif d'une révision totale.

Vous tentez justement cette réorientation dans votre modèle. Quelle est exactement la raison d'être de celui-ci?

Lombardi: Nous avons tout simplement là un modèle de ce que pourrait être une nouvelle Constitution. Celui-ci tient compte, dans une large mesure, des critiques recueillies au cours de la procédure de consultation de notre Département. C'est une sorte de contrepoids au projet de la Commission d'experts. Toutefois, il n'engage en rien le projet définitif de Constitution que le Conseil fédéral aura à préparer à la suite du oui de principe du Parlement. C'est une tentative pour montrer de quoi pourrait aussi avoir l'air ce futur texte.

Dans votre modèle, les objectifs de l'Etat sont définis de manière particulièrement originale. Ces notions ont déjà été intégrées dans certaines Constitutions cantonales, mais pour la Confédération, elles seraient tout à fait neuves. Pourquoi ces choix?

Moser: Deux raisons à cela. La première relève de la nature théo-

Les étapes de la révision totale

rbl. La procédure de révision totale de la Constitution fédérale a démarré voilà vingt ans déjà. C'est en automne 1965 que le Conseiller aux Etats Karl Obrecht (radical, Soleure) et le Conseiller national Peter Dürrenmatt (libéral, Bâle-Ville) ont déposé deux motions réclamant une révision en profondeur de la Constitution fédérale. Le Conseiller fédéral Ludwig von Moos approuve l'idée, tout comme le Parlement en 1966. Sur ce, le Conseil fédéral crée un petit groupe de travail - présidé par l'ancien Conseiller fédéral Friedrich Traugott Wahlen – chargé de débroussailler le problème. Pour étoffer ces travaux préparatoires, on soumet aux cantons, aux partis politiques, aux universités et à d'autres milieux concernés un questionnaire qui obtient un succès inattendu, incitant des centaines de Suisses et de Suissesses à se pencher sur ce que devrait être l'image de la Suisse de demain. Le groupe de travail Wahlen dépose son rapport en 1973 qui conclut au bien-fondé d'une révision totale de la Constitution fédérale et montre dans quelle direction pourraient aller les modifications. Ce qui conduit le Conseil fédéral à instituer une Commission d'experts, sous la présidence du Conseiller fédéral Kurt Furgler, à laquelle incombe la préparation d'un projet de nouvelle Constitution. Livré au début de l'année 1978, ce projet suscite un intérêt étonnamment vif; ce sont des milliers d'exemplaires du texte qui sont demandés à Berne et de nombreux milieux se montrent enthousiastes à son égard. Cependant, la procédure de consultation qui a suivi auprès des organisations économiques et politiques a été un peu plus mitigée: cantons, partis bourgeois et syndicats patronaux, notamment, ont vivement critiqué certains principes émis au sujet de la politique économique et sociale. Face à ces réactions, le Conseil fédéral est resté perplexe et, en plusieurs étapes, a discuté des variantes possibles du projet de la Commission d'experts.

En 1982, le Gouvernement a, malgré tout, décidé de poursuivre la procédure de révision totale. L'année suivante, décision a été prise de soumettre un rapport au Parlement dans des délais rapprochés et de ne mettre au point un projet définitif qu'après avoir obtenu son feu vert. Ce rapport est maintenant terminé. La balle est donc dans le camp du Parlement.

rique de la Constitution: nous estimons que la Constitution ne peut être simplement un cadre d'organisation, mais qu'elle doit aussi contenir des lignes directrices. La seconde tient au système même: si les tâches de la Confédération sont seulement évoquées, il faut bien que les buts visés soient, eux, précisés pour qu'on sache clairement où l'on va. Nous voulons éviter la parcellisation et la spécialisation des problèmes et fixer les lignes directrices et les constantes de la politique.

Qu'entend-on alors, en pratique, par objectifs de l'Etat? Dans le projet de la Commission d'experts de 1977, on reconnaissait le droit au travail, à la formation, au logement, etc. ... alors que, maintenant, on en fait des devoirs vers lesquels doit tendre l'Etat. Qu'est-ce que cela apporte au citoyen? N'est-ce pas seulement là voeux pies?

Moser: Nous avons déjà de tels articles à programme dans la Constitution actuelle et jamais ils n'ont été considérés comme des accessoires inutiles. Ce sont des lignes directrices qui motivent le législateur, des ponts jetés entre les droits fondamentaux et les compétences juridiques de la Confédération.

Au cas où le Parlement donne son feu vert à la poursuite de la révision totale, c'est une tâche énorme qu'il se met sur le dos, presque à la limite de sa capacité de travail. Ne serait-il pas mieux d'instituer un Conseil constitutionnel?

Voggensperger: Le Conseil fédéral laisse la question ouverte. Dans son rapport, il ne fait qu'exposer les avantages et les inconvénients ainsi que la situation juridique. La décision est bel et bien du ressort du Parlement.

Et ensuite? Quand le Message du Conseil fédéral contenant le projet de Constitution pourrat-il être livré, si le Parlement donne son accord de principe à la poursuite de la procédure fin 1986?

Zweifel: A la lumière des débats du Parlement, on devra soumettre certaines questions préalables au Conseil fédéral. C'est dans le cadre de ces décisions préliminaires que sera mis au point le projet de Constitution - examiné ensuite à

fond et discuté par le Conseil fédéral. Cette phase de travail devrait bien durer deux ans. Pour la procédure parlementaire, il faudra en outre compter quatre à cinq ans. C'est alors qu'interviendrait le vote populaire. Et si le résultat est favorable au projet, la nouvelle Constitution pourra entrer en vigueur entre 1995 et l'an 2000. ●

> (Extrait du «Tages-Anzeiger» du 27.11.85)

PUBLICITÉ

Bienvenue dans votre pays natal! Votre voiture à mille-pattes Avis vous attend!



HOMELEAVER RATE

SPECIAL RATE FOR SWISS PEOPLE LIVING OUTSIDE SWITZERLAND

Cat.	Car Typ		1 month incl. 3000 km SFr.	km suppl SFr.
ı	FIAT PANDA	Radio	1020	29
	FIAT UNO	Radio		35
A	FORD FIESTA	Radio	1185	
	OPEL CORSA	Radio		
	OPEL KADETT	Radio		40
В	OPEL KADETT CARAVAN	Radio	1335	
В	VW GOLF	Radio		
	FORD ESCORT	Radio		
С	OPEL ASCONA	Radio	1005	42
_	FORD SIERRA	Radio	1605	
D	FORD ORION (A)	Radio	1815	50
E	OPEL REKORD 2,2i (A)	Radio	2470	62
-	FORD SCORPIO 2,0 CL (A)	Radio	2470	
F	BMW 320i	Radio	2730	77
G	MERCEDES 190E (A)	Radio	3240	89
н	MERCEDES 280 SE (A) Airconditioned «Diavia»	Radio	4230	1.10

Il existe un tas de honnes raisons de rentrer en Suisse nour une visite brève ou prolongée. Et si, une fois sur place, vous souhaitez vous déplacer rapidement et à bon prix, vous ne manquerez pas d'apprécien les avantages que vous offre une voiture à mille-pattes Avis. Vous n'en serez que trop content. Surtout, si vous examinez de près les offres spéciales qui sont proposées aux Suisses qui ont le mal du pays. Cela vaut la peine de sauter dans une petite voiture à mille-pattes Avis. Si vous êtes en train de projeter un séjour dans la mère patrie, vous pouvez dès maintenant réserver votre voiture. Envoyez-nous le coupon de réservation ou téléphonez tout simplement à votre agence de voyages la plus proche ou au bureau de réservations Avis.

Rue			
Localité			
Pays			7.58191-03-03-03
Station de lo	cation du véhicule		
Date			
Station de re	stitution du véhicu	le	
Date			
Marque/Type	du véhicule		
Mode de pai	ement		
	AVIS Location de l lattbrugg, Télex 82		ghofstrasse 61,

Ein Schweizer im Ausland soll nicht zum Ausländer in der Schweiz werden.

Auf dem laufenden bleiben über alles, was in der Schweiz läuft - dazu brauchen Sie die heimatliche Stimme. die hilft, dass einem Schweizer in der Fremde die Schweiz nicht fremd wird: die Tages-Anzeiger-Fernausgabe.

Auf 16 Dünndruckseiten ist sie ein Querschnitt durch eine volle Tages-Anzeiger-Woche, durch das ganze Spektrum von der Politik bis zum Sport.

Bestellen Sie das kostengünstige Abonnement oder lassen Sie sich zunächst 4 Ausgaben gratis zum

Kennemen schicken.
Ich abonniere die Tages-Anzeiger Fernausgabe. Gewünschte Zustellart: □ Luftpost □ gewöhnliche Post Gewünschte Zahlungsweise: □ jährlich □ halbjährlich □ vierteljährlich □ tersten 4 Ausgaben sind gratis. □ Ich möchte die Tages-Anzeiger-Fernausgabe kennenlernen. Schicken Sie mir 4 Ausgaben gratis.
Zustell-Adresse:
Name:
Vorname:
Strasse:
PLZ/Ort:
Land:
Abonnementsrechnung an: Name:
Vorname:
Strasse:
PLZ/Ort:
Coupon einsenden an: Tages-Anzeiger Vertrieb/Verkauf, Postfach, CH-8021 Zürich

Die Preise der Tages-Anzeiger-Fernausgabe in Schweizer Franken

Gewöhnliche Postzustellung 3 Monate 6 Monate 12 Monate BRD, Dänemark, Finnland, Frankreich, Italien, Jugoslawien, Luxemburg, Malta, Niederlande, Norwegen, Österreich, Portugal, Schweden, Zypern 22.80 44.80 87.60 Übrige Länder 25.30 49.70 97.40 Luftpostzustellung Europa und Mittelmeerländer, Spanisch 94.80 24.60 Übrige Länder

